

# Retrouver l'esprit de la réforme

---

## Sophie Dorais

Conseillère pédagogique  
Cégep André-Laurendeau

Si le réseau collégial était une réunion d'Alcooliques anonymes, je devrais commencer ainsi : « Je m'appelle Sophie et je suis un produit de la réforme de l'éducation ».

### À L'ÉCOLE DE LA RÉFORME

Née au début des années cinquante, j'ai d'abord été formée à l'école primaire de l'ancien régime, puis arrachée au cours classique au moment où j'aurais dû entrer en syntaxe, pour être propulsée dans « l'option-latin » d'une polyvalente si populeuse qu'on y étudiait par quart : le quart de huit à treize heures pour les classes de deuxième et troisième secondaire. Celui de treize à dix-neuf heures étant dévolu aux classes plus avancées.

J'ai mis trois ans et quatre changements d'orientation à obtenir un DEC en Lettres passablement bigarré, c'est-à-dire comportant plus de cours de mathématiques et d'histoire que de littérature. Mon « alma mater » n'est pas l'Université de Montréal que j'ai pourtant fréquentée pendant ce qui m'a paru être une éternité, ni l'UQAM que je fréquente toujours. Mon « alma mater » reste et restera Lionel-Groulx, MON CÉGEP, où je n'ai pas étudié avec tout le sérieux qu'il aurait fallu, mais où j'ai passé des années merveilleuses à apprendre des masses de choses dont la plupart n'étaient pas inscrites au programme officiel. Des choses comme – génération oblige – les règles et l'art de la contestation...

J'ai toujours su que j'étais un produit de la réforme de l'éducation, laquelle représentait, avec la nationalisation de l'électricité,

l'une des principales manifestations de notre Révolution tranquille. De même, j'ai toujours associé la réforme de l'éducation au Rapport Parent dont, sans en avoir lu une ligne, je présumais qu'il consistait en un bête exercice de planification où devaient dominer la soif de contrôle et l'étrouesse d'esprit des bureaucrates. Il n'y a pas plus grands blasphémateurs que les produits de la réforme !

Bref, dans mon esprit d'adolescente, le système scolaire québécois n'était qu'une vaste aberration : des écoles trop grandes, où l'on nous traitait comme des numéros en essayant de nous inculquer de force des notions tout aussi abstraites qu'inutiles et où le seul plaisir et l'unique intérêt possibles consistaient précisément à tenter de défaire l'école.

### LE RETOUR AU CÉGEP

Il y a un peu plus de cinq ans, je suis rentrée au cégep, comme on rentre au bercail, par la petite porte : statut-précaire-chargée-de-recherche-en-aide-à-l'apprentissage. J'ai interprété mon mandat à l'insouciance lumineuse de mon expérience de cégépienne : je me devais d'aider mes successeurs étudiants à se prémunir contre « le système ».

Brutalement, l'insouciance a fait place à l'angoisse ce jour d'octobre 1984 où je me suis retrouvée au poste de conseillère pédagogique. Au-delà de la conception et de la prestation d'activités de perfectionnement, du soutien méthodologique à la recherche, quel est le rôle d'une conseillère pédagogique dans un cégep ? Dans quelle perspective devrait-on travailler tous, enseignants, API, DSP et autres acronymes ? Quelle ultime visée devrait nous guider ? Et puis, tant qu'on y est, pourquoi les cégeps existent-ils ? Pour tailler, à la mesure des entreprises, une main-d'œuvre docile et qualifiée ? Pour former d'honnêtes

citoyens ? Pour sélectionner les meilleurs candidats aux études universitaires ? Pour communiquer le savoir ? Pour faire apprendre ? Apprendre des chiffres et des faits ? Apprendre à être ? Apprendre à apprendre ? Et encore : faut-il croire ceux qui nous prédisent que les cégeps ne survivront pas à l'an 2000 ? Devrait-on applaudir ?

Pour calmer cette angoisse qui grandissait chaque jour menaçant de m'avaler toute crue, un seul remède possible : comprendre. Comprendre ce que j'ai à faire, pourquoi et dans quel esprit. Pour avoir fréquenté l'école assez longtemps, j'ai acquis le réflexe scolaire selon lequel les vraies réponses aux grandes questions prennent invariablement la forme d'écrits. J'ai donc lu. Le « manuel d'accueil » dont j'avais hérité lors de mon entrée en fonction, le « guide des politiques pédagogiques » de mon collège, ses rapports annuels, les procès-verbaux du Conseil d'administration et de la Commission pédagogique. Quête naïve et vaine. Je parle du temps d'avant les plans de développement, plans directeurs et autres textes d'orientations institutionnelles...

Il fallait que les réponses se trouvent quelque part, je suis allée voir ailleurs. En vrac, j'ai lu la *Loi des collèges*, le *Rapport Nadeau*, le *Document d'éducation numéro 3*, le *Livre blanc* de 1978, quelques rapports du Conseil supérieur de l'éducation, des bribes d'Angers, d'Audet et... le *Rapport Parent* ! J'ai émergé de mes nuits de lecture béate, repue, édiflée et absolument persuadée que l'enseignement collégial est la plus belle et la plus noble des entreprises de la société québécoise. Rien de moins !

## LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION, REVUE ET CORRIGÉE

Mes nuits de lecture m'ont d'abord appris que cette fameuse réforme de l'éducation dont je suis un produit n'est pas le fait de quelques politiciens et fonctionnaires qui, au milieu des années soixante, auraient unilatéralement décidé de transformer la face scolaire du Québec.

La réforme est d'abord et surtout le résultat d'un irrépressible mouvement de société. Le résultat d'un après-guerre qui a entraîné une crise de civilisation à l'échelle mondiale, à laquelle le Québec n'a évidemment pas échappé, et qui le confrontait à ce qu'Audet a appelé « quatre ordres de problèmes »<sup>1</sup> : la *révolution scientifique et technologique* à laquelle devaient s'adapter les sociétés ; avec elle, la *transformation des conditions de vie, la rapide évolution des idées* et, conséquence de tout le reste, *une véritable explosion de la clientèle scolaire*. Car, sous les poussées de l'urbanisation et du nouvel essor industriel, s'est développé le secteur tertiaire, réclamant non pas tant sa part de bras que sa part de cerveaux.

On se pressait donc aux portes des écoles techniques ou commerciales, des collèges classiques, etc. C'est bel et bien d'une multitude d'écoles qu'il s'agissait alors, privées ou publiques, administrées tantôt par le ministère de l'Agriculture ou celui du Travail, tantôt par l'une ou l'autre des congrégations religieuses, quand ce n'était pas tout bonnement par une quelconque corporation ou entreprise commerciale. La réforme résulte aussi du fait que les jeunes du Québec, en 1962, se trouvaient déjà deux fois plus nombreux dans les écoles qu'ils ne l'étaient quinze ans plus tôt.

Devant l'ampleur du mouvement, le tout jeune gouvernement Lesage a pris, en février 1961, l'une des initiatives les plus déterminantes de la réforme, l'institution de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent, alors vice-recteur de l'Université Laval. Le gouvernement confiait à la Commission un mandat énorme, rien de moins qu'une « étude impartiale et complète de la situation de l'enseignement dans la province »<sup>2</sup>. La Commission n'a pas failli à la tâche et les résultats se

trouvent consignés dans un imposant rapport en trois tomes (cinq volumes, près de 1 500 pages et quelque 650 recommandations), publié entre 1963 et 1966.

Le Rapport Parent est bien loin de n'être qu'une masse de papier ; c'est même la lecture la plus passionnante que j'ai faite dans ma quête du sens de l'enseignement collégial. Je n'avais jamais imaginé que j'y trouverais non seulement réponse à mes questions, mais plus encore, la description détaillée et vivante de tout le système d'éducation québécois moderne : des structures administratives supérieures à la définition complète de chacun des ordres d'enseignement ; des modalités de financement des composantes du système aux exigences de la formation des maîtres ; d'une philosophie de l'éducation aux services de tous ordres à offrir aux élèves. Et l'esprit, la pensée qui animent tout cela ; ces gens-là ne se sont pas contentés de décrire, ils ont tenté d'anticiper l'avenir, de prévoir les formes multiples que prendraient au Québec les nouveaux courants tant philosophique qu'économique ou social.

## LA SÉCULARISATION DE L'ÉDUCATION, CONDITION PREMIÈRE DE LA RÉFORME

Il est de ces choses, comme la roue ou l'électricité, dont la fréquentation quotidienne nous les rend parfaitement anodines, banales. Pendant très longtemps, l'existence d'un ministère de l'Éducation au Québec a, pour moi, appartenu à cet ordre de choses.

La portée de cette simple recommandation de la Commission Parent proposant la création du ministère de l'Éducation était pourtant considérable ; elle impliquait, en tout premier lieu, que l'État s'approprie les pleins pouvoirs en matière d'éducation, matière où l'expertise et l'autorité ecclésiastiques n'avaient, jusqu'alors, jamais été contestées. Il ne s'agissait d'ailleurs même pas de contester, mais tout bonnement de constater que l'édification d'un système national d'éducation un tant soit peu cohérent ne pouvait, en fait, émaner que de la volonté et des ressources de l'État. Il semble, au demeurant, que les évêques aient reconnu le fait sans difficulté, puisque durant toute la campagne visant l'adoption de la loi 60, ils n'ont manifesté aucune opposition sur le fond du projet,

mais cherché seulement à ce qu'on leur garantisse la confessionnalité des écoles et l'enseignement chrétien, ce à quoi le gouvernement a consenti pour ce qui est du primaire et du secondaire<sup>3</sup>.

Nos cégeps, institutions non confessionnelles et de structure uniforme dans les deux langues d'enseignement, portent ainsi la marque du pouvoir civil sur la chose éducative.

## LA DÉMOCRATISATION, MAÎTRE MOT DE LA RÉFORME

L'État s'était donc acquis le pouvoir en matière d'éducation ; mais il restait encore des choix à faire, particulièrement celui de savoir dans quelle perspective et à quelles fins ce pouvoir allait être exercé. Le choix dicté par la Commission Parent et endossé par le gouvernement était sans équivoque : moderniser et démocratiser l'éducation.

Terme galvaudé s'il en est, la démocratisation devait prendre ici son sens le plus plein, signifiant en l'occurrence qu'un enseignement de qualité soit accessible à tous, sans distinction de classe, de race, de croyance, et ce, tout au long de la vie. Au plan des responsabilités de l'État, cela impliquait d'assurer l'existence d'un enseignement de qualité en créant et en finançant un système scolaire adéquat ; d'en garantir l'accessibilité en étendant le réseau des écoles à tout le territoire et en instituant la gratuité scolaire ; d'y garantir le respect des droits de tous les individus ; d'y établir le principe de l'éducation permanente, selon lequel la formation d'un individu n'est jamais achevée.

Mais plus encore, la démocratisation ne saurait relever d'une attitude passive qui consisterait seulement à ouvrir les portes des écoles et à attendre que les élèves s'y précipitent spontanément. Démocratiser l'éducation, c'est aussi faire en sorte que le plus grand nombre possible de jeunes poursuivent leur scolarité le plus loin possible. Entre autres moyens retenus pour ce faire : l'augmentation de l'âge de la scolarisation obligatoire de 14 à 16 ans et – enfin ! – la création des cégeps.

## LE CÉGEP, INSTRUMENT PRIVILÉGIÉ DE LA RÉFORME

Ce serait donc pour cela que les cégeps ont été créés, pour que le plus grand nombre possible de jeunes Québécois fréquentent l'école au-delà du secondaire et de la scolarisation obligatoire. Pour atteindre ce but et d'autres encore : assurer la poursuite d'une solide formation générale après le cours secondaire, hausser le niveau des études professionnelles, uniformiser l'accès aux études universitaires, promouvoir l'éducation permanente. Voilà que la « mission » des cégeps commence à apparaître plus clairement, mission résolument démocratique, de surcroît.

Au nombre des mesures préconisées par la Commission Parent afin de garantir le caractère démocratique de l'enseignement collégial, il y avait tout d'abord la constitution même d'un réseau de cégeps devant couvrir à peu près tout le territoire du Québec. Comme il était inévitable que plusieurs étudiants aient quand même à quitter la résidence familiale pour se rapprocher du cégep, chaque établissement devait être doté d'une « maison d'étudiants ». Pour éviter de fermer le cégep aux moins fortunés, il fallait y instituer la gratuité scolaire, de même qu'un système d'aide financier sous forme de prêts et bourses.

Plus encore que l'accessibilité à un établissement, la Commission Parent entendait aussi la démocratisation de l'enseignement collégial comme l'accessibilité au savoir. Finies donc les chasses gardées et la hiérarchisation des connaissances et des enseignements ! Chaque cégépien devrait avoir l'occasion de se frotter aux diverses cultures, classique et littéraire, aussi bien que scientifique et technique. Le programme d'études de chaque étudiant devrait se composer, au tiers, de cours communs et obligatoires représentant une formation générale faite de philosophie, de français et d'éducation physique ; de cours de spécialisation pour le deuxième tiers ; et finalement, d'un tiers de cours complémentaires. Ces derniers viseront à ce que les futurs techniciens approfondissent leurs connaissances, par exemple, en histoire ou en arts et que les futurs universitaires reçoivent une certaine formation technique.

En plus de recevoir, donc, une formation polyvalente, les médecins et les infirmiers

de demain, les futurs patrons et futurs employés devraient être formés au même creuset, c'est-à-dire recevoir ensemble, sur plusieurs sujets, le même enseignement.

Ouvrir grandes les portes des cégeps, y partager le savoir ne suffiraient pas à démocratiser pleinement l'enseignement collégial si on ne trouvait moyen de donner aux jeunes le goût d'aller au cégep. Pour la Commission Parent, le goût de poursuivre des études tient au climat, à la philosophie de l'institution scolaire. En ce sens, la structure, le régime pédagogique, le programme d'études du cégep devraient s'accorder aux besoins et aspirations des jeunes susceptibles de le fréquenter ; c'est-à-dire être souples mais exigeants et stimulants, centrés sur « la préparation à la vie ».

J'arrête ici ce rappel des intentions de la Commission Parent à l'endroit de l'enseignement pré-universitaire et professionnel. Je n'effleurerai même pas les considérations de la Commission quant au type de pédagogie qui devait caractériser l'enseignement collégial ou quant aux structures pédagogiques du cégep.

En refaisant cet itinéraire, j'ai l'impression de retrouver un peu de l'envergure et de la générosité du projet Parent, d'en reconnaître certaines traces dans le cégep actuel, d'approcher lentement la signification de l'enseignement collégial. Par mon travail de conseiller pédagogique, j'ai l'impression de participer à l'entreprise la plus fondamentale qu'une société puisse mener pour assurer son développement et l'épanouissement de ses membres : l'éducation. Même les mots prennent un sens plus grand, plus noble...

## DE L'ESPRIT À LA LETTRE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Bien sûr, entre le discours et la pratique, entre le projet Parent et le cégep actuel, beaucoup de choses se sont passées, dites ou écrites. Il y aura eu, d'abord, la mise en place du réseau qui aura été l'occasion de quelques entorses au projet initial - quant au financement des collèges ou à la structure des programmes, par exemple - qui auront certainement modifié le cours de ce qui aurait pu être. Il y aura eu les réécritures du projet, *Rapport Nadeau, Livre blanc*, nouveau

régime pédagogique, qui auront tenté d'en préciser sinon d'en redéfinir les orientations. Bien sûr, on aura dû s'adapter à une clientèle plus nombreuse, différente, déconcertante. Mais d'où vient que la créature soit encore si imparfaite, que notre réalité collégiale soit souvent si petite, si étroite ? L'esprit de la réforme nous a-t-il totalement échappé ou est-ce le projet même qui était piégé au départ ?

*Démocratisation et polyvalence, à leur tour, introduisent, au cœur de l'institution scolaire, un pluralisme qui, bien que souhaité, rend désormais difficile toute cohérence éducative. Ainsi, s'installe à l'école, comme dans la grande technopole anonyme et pluraliste, ce que Harvey Cox appelle un « pragmatisme sécularisé », véritable repli sur les gestes quotidiens et pratiques, utiles pour l'individu et rentables pour la société, loin de toute préoccupation des projets globaux, des systèmes de valeur ou des grands idéaux culturels. Cette « sécularisation », en même temps qu'elle renvoie chaque individu à sa propre liberté instauratrice de sens, vide l'institution scolaire, comme toute institution d'ailleurs, de sa substance de significations et de valeurs. L'école, pragmatique et sécularisée, [...] renonce désormais à nommer les valeurs qu'elle poursuit, se tait sur son propre projet éducatif, se refuse à formuler quelque consensus que ce soit. Ainsi parvenue au terme de son développement logique et rationnel, l'école de la modernité industrielle devient l'école de l'esquive<sup>4</sup>.*

## RETROUVER L'ESPRIT DE LA RÉFORME

Je préfère croire que le projet reste possible et valable. Je préfère croire qu'il était normal qu'au cours des vingt premières années de notre histoire, nous nous occupions surtout à monter la machine, à roder la mécanique. Qu'est-ce que c'est, d'ailleurs, que vingt ans dans la vie d'une entreprise d'éducation ? À peine la période de gestation. Je préfère croire qu'il nous fallait le temps de digérer la réforme et que nous sommes maintenant prêts à l'assumer, à inventer les moyens d'une éducation démocratique de qualité.

Il faudrait peut-être seulement qu'un peu de l'esprit de la réforme nous habite, dans les grandes comme dans les petites choses, dans nos discussions sur la pertinence des groupes homogènes comme dans les jugements que nous portons sur notre clientèle, dans nos travaux entourant l'approche programme comme dans nos projets de recherche technologique, dans l'élaboration de nos plans de cours, dans la rédaction de nos plans de développement...

La Commission Parent a doté le Québec d'un système d'éducation moderne et relativement cohérent au plan des structures, ouvrant même la voie à toutes sortes d'aventures pédagogiques qui pourraient encore être fabuleuses. Cependant, la Commission Parent n'a pas tout dit - ne pouvait ni ne devait tout dire - sur la réforme de l'éducation ; il appartient aux personnes qui, au jour le jour, font l'éducation de lui donner un sens. Pour que l'école cesse d'être une coquille vide, ceux qui y travaillent doivent retrouver la signification de l'acte pédagogique, de la mission éducative. C'est une quête patiente et collective que ne saurait remplacer aucune restructuration, administrative ou autre. ■

---

#### RÉFÉRENCES

1. AUDET, L., *Bilan de la réforme scolaire au Québec 1959-1969*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, p. 31.
2. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec, Éditeur officiel, vol. 1, 1963, p. VIII.
3. DION, L., « Le bill 60 et la société québécoise », *École et société au Québec. Éléments d'une sociologie de l'éducation*, Éditions HMH, 1970, p. 308.
4. PROULX, J., *Le projet éducatif québécois*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1980, p. 27.

---

#### AUTRES LECTURES

- ANGERS, P., *L'enseignement et la société d'aujourd'hui*, Montréal, Les éditions Sainte-Marie, 1961, 46 p.
- Conseil supérieur de l'éducation, *Le collège. Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, 1975, 247 p.
- Gouvernement du Québec, *Édition commentée du Règlement sur le régime pédagogique du collégial*, Direction générale de l'enseignement collégial, 1984.

ISABELLE, R., *Les CÉGEPs, collèges d'état ou établissements autonomes ? L'évolution de l'autonomie des cégeps de 1967 à 1982*, Québec, Conseil des collèges, Coll. « Études et réflexions sur l'enseignement collégial 1982-1983 », 1982.

Québec (Province), Ministère de l'Éducation, *Les collèges du Québec. Nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des CÉGEP*, Québec, 1978, 79 p.

*Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec, Éditeur officiel, vol. 1 à 5, 1963-1966.